



# ECHANGER VOS EXPERIENCES

Financer et pérenniser vos activités

## « Les ambassadeurs du tri font la preuve de leur utilité »

La loi de 1992 impose une modification de la gestion des déchets grâce au tri, et par conséquent une évolution du comportement des ménages. Mise en place par de très nombreuses communes franciliennes, la collecte sélective s'est donc largement accompagnée de l'embauche d'un ou plusieurs ambassadeurs du tri. Madame Zeiler, de la commune d'Ivry, nous présente comment le projet a été mis en place au sein de sa structure.

### Comment le projet a-t-il débuté?

En 1999, la collecte sélective a été mise en place sur l'ensemble du territoire de notre commune (51 000 habitants). Il nous semblait très important, dans ce cadre réglementaire, de développer un service de communication de proximité pour aider les ménages à modifier leurs habitudes. Nous avons donc embauché un technicien – coordinateur du tri puis une équipe de 4 messagers animateurs du tri. Le dispositif "Nouveaux Services Emplois Jeunes" a été utilisé pour créer ce service résolument nouveau à Ivry-sur-Seine (sauf pour le coordinateur, cadre B de la Fonction publique Territoriale). Nous avons ainsi bénéficié de l'aide de l'Etat et d'Eco emballages pour financer les postes des messagers.

Les messagers animateurs du tri ont plusieurs missions. Ils mènent des actions de communication de proximité auprès des ménages, des gardiens d'immeubles, des syndicats de copropriété... Ils contrôlent la qualité du tri. Ils interviennent dans les écoles pour sensibiliser les enfants au geste du tri.

### Comment avez-vous été amenés à réfléchir à la pérennisation de cette activité?

Nous avons tout d'abord souhaité proposer une formation aux jeunes recrutés. C'est dans ce cadre que nous nous sommes regroupés au sein d'un groupe de collectivités (Bagnole, Ivry-sur-Seine, Neuilly-sur-Seine, Villejuif, ...). Ayant ainsi un nombre de salariés suffisant, nous avons pu leur proposer une formation adaptée, étalée sur 8 mois et avec l'aide du Conseil Régional Ile-de-France.

Les différents membres de ce groupe se sont rapidement trouvés confrontés au problème de la pérennisation de ce service au sein de leurs communes à la fin des aides financières et donc du maintien des postes créés. Comment convaincre les élus de l'impact positif de ce nouveau service et donc de la nécessité de le maintenir sur le long terme?

### Quelle a été votre démarche pour aboutir à une proposition de pérennisation?

L'ADEME Ile-de-France, a proposé à notre groupe de communes, suite à un contact avec le réseau TEE Ile-de-France, de bénéficier d'une évaluation de nos services, pour quantifier l'impact économique et social des messagers animateurs du tri. Deux cabinets d'étude, Terra et le Crédoc, ont analysé nos activités, en réalisant pour l'un un chiffrage des coûts et des recettes de la collecte sélective, et pour l'autre une étude sur la perception du rôle des ambassadeurs du tri par les habitants et les partenaires.

Nous avons pu ainsi démontrer que:

- à partir de 40 à 45 kg par habitant et par an de déchets triés, les recettes additionnelles couvrent "grosso modo" les charges de 2 postes d'ambassadeurs du tri sans subventions (cela varie en fonction de la situation de chaque collectivité quand au traitement des déchets)
- Pour de nombreux habitants, le service est jugé globalement utile
- Les ambassadeurs interviennent sur d'autres champs que la collecte sélective, très intéressants pour les communes: ils représentent la collectivité et sont en contact direct avec la population, ils optimisent les tâches de gestion des déchets ou de voirie au sein de la commune, ils sont un relais de la communication institutionnelle.
- Ils entretiennent des relations dans la durée avec les habitants, les gardiens, les enfants et les autres acteurs ...

### Suite à cette démarche, comment envisagez vous la suite de votre activité?

La décision reste bien sûr dans le camp des élus. Mais ils ont maintenant toutes les cartes en main! S'ils décident au vu de l'impact positif de ce service, de maintenir les emplois, des postes de titulaires seront créés par la commune.

### Quelles sont les principales difficultés qui demeurent?

Reste le problème du statut de ces emplois au sein de la Fonction Publique Territoriale, à l'interface entre animation et compétences techniques sur les déchets. Comment sera-t'il possible de garder cette double compétence, pourtant indispensable? A ce sujet et sur d'autres thèmes, nous souhaitons poursuivre les échanges entre collectivités et institutions, comme nous l'a proposé TEE Ile-de-France, à l'aide d'une liste de discussion.

### Quels sont les contacts et aides qui vous ont été utiles?

Plusieurs structures nous ont accompagné dans notre démarche:

- L'ADEME Ile-de-France a financé l'étude (Christophe Béraud, chargé de mission emploi – formation, tel: 01 49 01 49 67, mail : christophe.beraud@ademe.fr)
- Cabinet d'étude Terra (M. Desproges, tel: 01 40 02 98 90, mail : terra@wanadoo.fr) et Credoc (M. Pocquet, tel: 01 40 77 85 04)
- TEE Ile-de-France (tel: 01 42 46 45 26, mail: info@tee-idf.net) nous a accompagné au début de notre démarche et poursuit les échanges.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la commune d'Ivry: Contacts : Madame Annette Zeiler, Direction des Ressources Humaines, tel: 01 49 60 24 59

Une synthèse des résultats de cette étude serait consultable d'ici fin novembre auprès de Christophe Béraud, ADEME Ile-de-France.